



École communale de Cérroux

Année scolaire 2025-2026

Informations pratiques

Table des matières

École communale de Cérroux.....	1
Année scolaire 2025-2026.....	1
Informations pratiques	1
Informations générales	3
• Coordonnées de contact	3
• Equipe pédagogique	3
• Calendrier scolaire 2025-2026	4
• Services scolaires	5
Repas.....	5
Accueil extrascolaire	5
• Santé à l'école	6
Médecine scolaire et visites médicales	6
Traitement médical.....	7
En ce qui concerne les allergies, merci de compléter les document transmis en début d'année et de le remettre rapidement au titulaire de votre enfant.	7
Poux et lentes.....	7
Mesures sanitaires	7
• Communication avec les parents.....	8
• Tenue vestimentaire et objets perdus	8
La vie à l'école maternelle	9
• Horaire.....	9
• Entrée et sortie de l'école	9
• Absences et obligation scolaire en M3	9
• Collations	9
• Psychomotricité	10
• Frais scolaire et gratuité au niveau maternel.....	10
• Rencontres avec les parents	10
La participation des parents.....	11
• Conseil de participation	11
• Association des parents	11



Informations générales

Coordonnées de contact

École communale de Limauges

Contacts :

■ **Direction :** Boderi Sunny

Tél : 010/43 64 20 Gsm : 0471/63.11.86

Adresse courriel : direction@ecoledelimauges.olln.be

■ **Secrétariat :** Marie Ducamp

Tél : 010/43 64 25 (accessible 15h30)

Adresse courriel : secretariat@ecoledelimauges.olln.be

■ **Accueil extrascolaire:**

Martine Vandenbrouck

Tél : 0473/986576 (de 7h00 à 8h30 et de 16h00 à 18h00)

■ **Pouvoir organisateur : Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve**

Échevin de l'Enseignement : Benoît JACOB

Téléphone : 010 43 60 06

Courriel : benoit.jacob@olln.be

Responsable du Service Enseignement : Céline VANDER SANDE

Téléphone : 010 43 61 95

Courriel : celine.vandersande@olln.be

Equipe pédagogique

■ Titulaires :

- Katty Sneessens, katty.sneessens@ecoles.olln.be
- Isabelle Dufrasne, présente le jeudi, isabelle.dufrasne@ecoles.olln.be
- Thomas Arpigny, thomas.arpigny@ecoles.olln.be

■ Laetitia Devresse, puéricultrice

■ Titulaires d'Education physique et de la santé (EPS) :

- Amandine Cardia, amandine.cardia@ecoles.olln.be
- Ludovic Gilles, ludovic.gilles@ecoles.olln.be



Calendrier scolaire 2025-2026

- Rentrée scolaire lundi 25 août 2025
- Fête de la Communauté française samedi 27 septembre 2025
- Congé d'automne du lundi 20 octobre au dimanche 2 novembre 2025
- Jour de l'Armistice mardi 11 novembre 2025
- Vacances d'hiver du lundi 22 décembre 2025 au dimanche 4 janvier 2026
- Congé de détente du lundi 16 février au dimanche 1er mars 2026
- Lundi de Pâques lundi 6 avril 2026
- Vacances de printemps du lundi 27 avril au dimanche 10 mai 2026
- Jeudi de l'Ascension jeudi 14 mai 2026
- Lundi de Pentecôte lundi 25 mai 2026
- Vacances d'été à partir du samedi 4 juillet 2026

■ Dates à retenir :

- Réunion d'informations : lundi 8 septembre 2025 à 18h
- Souper de rentrée : vendredi 26 septembre 2025
- Fête d'Halloween : vendredi 17 octobre 2025
- Réunions de parents pour les licornes et les dragons : 17,18,19 novembre 2025
- Fête des grands-parents : vendredi 21 novembre 2025
- Conférence sur le harcèlement organisé par l'Université de Paix de Namur : mardi 25 novembre 2025
- Visite de St Nicolas : lundi 1^{er} décembre 2025
- Marché de Noël : vendredi 12 décembre 2025
- Veillée de Noël : date à venir
- Chasse aux œufs : vendredi 3 avril 2026
- Fête du carnaval : 13 février 2026
- Fête d'école : samedi 6 juin 2026
- We dragons : dates à venir

■ Journées pédagogiques :

Quatre ou cinq journées de formation sont prévues durant l'année, les dates sont encore à confirmer. Vous recevrez dès que possible les informations.

Durant les journées pédagogiques, l'école est fermée et les cours sont donc suspendus. Un accueil est proposé sur inscription, au coût de 10,00 euros par enfant et par jour.



Services scolaires

Repas

À travers son cahier spécial des charges sur les repas scolaires, la Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve souhaite développer une alimentation durable et ce, en référence aux trois piliers que sont :

- la sécurité alimentaire (l'hygiène de production et de distribution des repas),
- l'équilibre diététique des menus (la consommation de légumes et de féculents est privilégiée à la consommation de viandes),
- la qualité des matières premières (utilisation de produits labellisés et de légumes frais entre autres pour le potage).

En réponse à ces intentions, TCO SERVICE propose quotidiennement aux enfants une restauration traditionnelle saine et durable, en donnant la priorité à l'achat de matières premières de qualité, aux produits de saisons, à l'approvisionnement en circuits courts ou encore aux produits bio. Les repas sont réalisés avec les mêmes ingrédients que ceux utilisés à la maison, la seule différence est qu'ils sont produits en grande quantité.

Les menus présentés chaque mois sont construits en collaboration avec le chef de cuisine et les diététiciennes de TCO Service. Des ingrédients souvent oubliés en restauration collective sont intégrés dans les menus afin de permettre aux enfants de découvrir de nouvelles saveurs. Les lentilles, les pois chiches, le quinoa, le boulgour, la semoule de blé complet, l'orge perlé, les betteraves rouges, le fenouil, le céleri rave, se retrouvent régulièrement dans nos menus.

TCO Service ne fournit pas seulement un repas mais aussi un service : éducation au goût dans les classes, formations au personnel de service, plan de lutte contre le gaspillage alimentaire, tri des déchets, participation active à la semaine bio, conseil à l'aménagement des cuisines, etc.

Chaque jour à midi (sauf le mercredi), des repas variés sont proposés aux enfants :

Le potage : 0,50 euros

Le repas chaud complet : potage, plat, dessert : 3,75 euros

Les repas scolaires sont commandés en fin de mois pour le mois suivant, via le lien envoyé par le secrétariat en fin de mois. La facture correspondant aux services du mois écoulé est transmise aux parents le mois suivant. Les repas non consommés sont déduits de la facture pour autant que l'école ait été avertie d'une absence le jour même avant 8h40. Le paiement s'effectue par virement au compte de la Ville dans les 8 jours après réception de la facture dans le cartable de votre enfant.

Durant le temps de midi, les enfants peuvent également apporter leurs tartines et boissons, un potage étant disponible aux pris repris plus haut. Il leur est enfin possible de rentrer à la maison, une carte de sortie étant indispensable dans ce dernier cas.

RMQ : Compte tenu de l'indexation, les prix pourront être adaptés en cours d'année.

Accueil extrascolaire

Nous voulons offrir à chaque enfant, quelle que soit sa condition sociale, la possibilité de devenir un citoyen épanoui, responsable et respectueux d'autrui. L'accueil extrascolaire est un moment clef de cet épanouissement, puisqu'il est un lieu de rencontre, d'échange, d'entraide entre les plus jeunes et les plus grands. Il s'agit également d'un espace de créativité, de mouvement et de découverte. Pour grandir, les enfants ont besoin de vivre des expériences riches et multiples, mais aussi de pouvoir faire des choix, agir librement et expérimenter leur



plein potentiel, sous le regard bienveillant et confiant des adultes. C'est ce que nos lieux d'accueil proposent : espace de liberté, pour souffler, s'éveiller, jouer, prendre le temps.

Vous pouvez consulter le projet sur le site officiel de la Ville : <https://www.olln.be/fr/vivre-a-olln/enseignement/enseignement-communal/accueil-extrascolaire>

L'accueil extrascolaire est gratuit 60 minutes avant le début des cours (soit de 07h40 à 08h40) et 60 minutes après la fin des cours (soit de 15h30 à 16h30 les lundi-mardi-jeudi, de 15h15 à 16h15 le vendredi).

L'accueil extrascolaire est payant de 07h00 à 07h40, et de 16h30 à 18h00 les lundi-mardi-jeudi, de 16h15 à 18h00 le vendredi et de 13h15 à 18h00 le mercredi.

La redevance s'élève à 1,00 euro par demi-heure, toute demi-heure entamée étant facturée.

Au-delà de 18h00, un forfait majoré pour retard de 4,00 euros par enfant s'applique.

Les parents venant rechercher leur enfant après l'heure de gratuité doivent se présenter auprès d'un membre de l'accueil extrascolaire pour le scan de l'enfant.

Ce scan permet de facturer le temps d'accueil extrascolaire et constitue une décharge de responsabilité pour l'école. À partir du scan, l'enfant est sous la responsabilité du parent, même si celui-ci reste dans l'enceinte de l'école.

➤ Accueil extrascolaire du mercredi après-midi

A partir de cette année, l'accueil extrascolaire du mercredi après-midi s'organisera à l'école de Limauges : **8 rue des écoles, 1341 Céroux-Mousty.**

Ce choix fait suite au faible nombre d'enfants présents à l'école de Céroux à ce moment de la semaine. Le regroupement à l'école de Limauges permettra aux enfants de rencontrer davantage de camarades et de profiter d'un cadre stimulant, propice à des activités ludiques et créatives, toujours encadrées avec bienveillance par Martine, Nathalie et Fatima.

Sur le plan pratique et sécurité :

- L'école de Céroux sera fermée à 12h30 le mercredi.
- Les enfants encore présents à l'école seront accompagnés par Martine pour rejoindre l'école de Limauges.
- Les parents qui souhaitent que leur enfant reste l'après-midi à l'accueil extrascolaire devront venir le rechercher à l'école de Limauges au-delà de 12h30.
- Selon le nombre d'inscrits, soit Martine assurera elle-même la navette, soit un bus sera mis en place pour garantir un déplacement confortable.

Afin d'organiser au mieux l'accueil extrascolaire du mercredi, nous vous remercions de compléter le bordereau que vous allez recevoir ce lundi 1^{er} septembre via la farde de communication de votre enfant.

Nous veillons à ce que cette organisation se fasse dans les meilleures conditions, en alliant sécurité, convivialité et épanouissement pour chacun des enfants.

Santé à l'école

Médecine scolaire et visites médicales

Le Centre Psycho-Médicosocial (PMS) contribue à l'épanouissement et au bien-être de chaque enfant. Il répond aux demandes individuelles des parents à n'importe quel moment de la scolarité en cas de difficultés d'adaptation scolaire, de choix d'orientation, de questionnement



par rapport à l'évolution de l'enfant. Il assure également un rôle préventif, particulièrement au niveau maternel. LE PMS s'efforce de suivre les élèves tout au long de leur scolarité, en collaboration avec la famille et les enseignants.

Des tests sont réalisés par les membres de l'équipe des centres Psycho-Médicosociaux (PMS) (psychologues, assistants sociaux, infirmiers, ...) pour évaluer, donner des avis et des conseils sur le parcours scolaire de l'élève. Ils peuvent être réalisés à la demande spécifique des parents ou de l'enseignant.

L'équipe du centre Psycho-Médicosocial (PMS) et le service de la Promotion de la Santé à l'Ecole (PSE) contribuent aux objectifs cités ci-dessus.

Le PSE réalise un bilan de santé (visite médicale) obligatoire pour les élèves en M1 et en M3.

Par ailleurs, le PSE intervient pour toute question liée à la santé des élèves, assure le suivi des maladies contagieuses (contrôle des lentes et des poux, prise en charge des mesures prophylactiques, etc.).

Les écoles communales collaborent avec :

Le Centre Psycho Médico-Social de la Province du Brabant wallon (CPMS)

Avenue Bohy, 51 à 1300 Wavre

010/48 81 36

cmps.wavre@brabantwallon.be

Le Service de Promotion de la Santé à l'école (SPSE)

Avenue du Douaire, 55 - 1340 OTTIGNIES

010/ 41 54 68 ou 010/ 22 38 95

secretariatpse.ottignies@brabantwallon.be

Traitement médical

Toute maladie contagieuse est signalée sans tarder et un certificat de guérison est obligatoire.

Aucun enseignant ou accueillant ne peut donner de médicament (même homéopathique) à un enfant, sauf sur prescription médicale. Les enfants présentant des signes cliniques (toux, maux de gorge, fièvre, ...) doivent rester à la maison.

Tout médicament que l'enfant devrait prendre en cours de journée, doit être remis au titulaire ou à l'accueillante dès le matin avec obligatoirement une prescription médicale.

En ce qui concerne les allergies, merci de compléter les document transmis en début d'année et de le remettre rapidement au titulaire de votre enfant.

Poux et lentes

Un enfant ayant des lentes ou des poux, de même qu'atteint de toute maladie contagieuse, doit être soigné. Nous ne manquerons pas de vous appeler pour venir reprendre votre enfant si nous constatons que celui-ci a des poux. Pour les lentes et les poux, un contrôle gratuit peut être effectué au centre de santé à Ottignies (mercredi et vendredi 010 41 54 68) ou à Wavre (lundi, mardi ou jeudi 010 22 38 95).

Mesures sanitaires

Tout au long de la journée, une attention sera portée à l'hygiène des mains. Un nettoyage des différents locaux et sanitaires est effectué quotidiennement.



Communication avec les parents

Les modalités de communication avec les parents sont reprises dans le Règlement des études et le Règlement d'ordre intérieur des écoles communales, disponibles sur le site de la Ville : <https://www.olln.be/fr/vivre-a-olln/enseignement/enseignement-communal/ecoles-olln/documents-telechargeables>

La farde de communication

Elle constitue un lien important entre l'école et la famille. Merci donc de prendre connaissance des informations importantes qui s'y trouvent quotidiennement et de les signer. Votre signature nous assurera que les informations vous sont bien parvenues.

Le Dossier d'Accompagnement de l'Élève – DACCE

Depuis la rentrée 2023, la FWB a mis en place le DACCE. Il s'agit d'un dossier numérique que les enseignantes complètent pour les enfants en difficultés persistantes uniquement. Si votre enfant ne présente aucune difficulté, il n'aura pas de DACCE. Cet outil nous permet de vous informer des dispositifs que nous mettons en place pour soutenir votre enfant. Ils sont complétés 3 fois par an : en novembre, en mars et à la fin de l'année. C'est aussi via ce DACCE que nous engageons les éventuelles procédures de maintien de votre enfant dans une année complémentaire.

Ce DACCE est accessible à partir du guichet électronique de la Fédération Wallonie-Bruxelles, dénommé Mon Espace <https://monespace.fw-b.be>

Comment y accéder ?

1. Vous avez un numéro de registre national (RN). Vous devez vous rendre sur le guichet électronique de la Fédération Wallonie-Bruxelles, dénommé : <https://monespace.fw-b.be>

Mon Espace permet d'accéder à diverses démarches administratives et applications de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Une fois connecté, pour trouver la démarche relative au DACCE de votre enfant, vous devez :

- cliquer sur « Mes démarches » dans le menu de gauche ;
- utiliser le mot-clé « DACCE » dans le filtre des démarches.

En cas de problème, un helpdesk DACCE est à votre disposition par courriel dacce.support@cfwb.be et par téléphone : 02 690 86 00 (du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h).

2. Vous n'avez pas de numéro de registre national ou vous préférez une version papier : Indépendamment de la mise en place de l'accès citoyen au DACCE, vous pouvez, à tout moment, demander une copie papier du DACCE de votre enfant. Néanmoins, si vous souhaitez y ajouter des informations, cela ne se fera que numériquement.

Si vous souhaitez l'information la plus complète possible, voici le lien de la FWB : <http://www.enseignement.be/index.php?page=28609&navi=4935>

Tenue vestimentaire et objets perdus

Comme stipulé dans le Règlement d'ordre intérieur des écoles communales, il est demandé aux parents d'être attentifs à habiller les enfants d'une tenue vestimentaire adaptée aux différentes



activités scolaires : chaussures qui tiennent bien aux pieds, vêtements adaptés à la saison et à la météo, vêtements marqués au nom de l'enfant, faciles à retirer et à remettre pour favoriser l'apprentissage de l'autonomie chez les petits. Les bonnets et les gants seront attachés au manteau par l'intermédiaire de cordons, ce qui est par ailleurs de nature à en garantir l'utilisation.

Il est recommandé de marquer tous les effets des enfants au nom de la famille.

Les objets trouvés sont rassemblés et accessibles aux parents durant les heures d'accueil. À la fin de chaque trimestre, ce qui n'est pas repris est transmis à un organisme qui s'occupe du ramassage et de la redistribution de vêtements aux plus démunis.

La vie à l'école maternelle

Horaire

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Matin	8h40 -11h50	8h40 -11h50	8h40 -12h15	8h40 -11h50	8h40 -11h50
Après-midi	13h30-15h30	13h30-15h30		13h30-15h30	13h30-15h15

Entrée et sortie de l'école

Les enfants sont accueillis par un membre de l'équipe dans la cour à 8h30. Les sorties s'effectuent également dans la cour, à partir de 15h30 et 15h15 le vendredi.

Absences et obligation scolaire en M3

En classes d'accueil, M1, M2 : les élèves ne sont pas soumis à l'obligation scolaire et aucun certificat n'est nécessaire en cas d'absence. Rappelons néanmoins que si l'école maternelle n'est pas obligatoire, la présence régulière des enfants (au moins 10 matinées successives) pendant le mois de septembre détermine le nombre d'emplois dont l'école dispose. Par ailleurs, une fréquentation régulière de l'école facilite l'acquisition du langage et l'appropriation d'une culture scolaire, base essentielle aux futurs apprentissages.

À partir de 5 ans, l'école est OBLIGATOIRE : toute absence ou tout retard de plus d'1/2 heure doit être justifié. Pour toute absence, un mot écrit doit être fourni avec une justification précise des parents. Le document peut être téléchargé sur le site de l'école, onglet : infos pratiques.

<https://ecoledelimauges.olln.be/>

Toute absence non justifiée est une infraction à l'obligation scolaire.

La Direction peut refuser un motif si l'absence ne répond pas aux critères de la circulaire (voir extrait au dos des formulaires d'absence). À partir de 9 demi-jours d'absences non motivées ou non conformes, l'école se doit d'en informer le PMS et d'envoyer une déclaration à la Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire qui en assurera le suivi.

Collations

Nous accordons une attention particulière aux bonnes habitudes alimentaires des enfants.



Nous vous invitons à fournir une collation saine (fruits, légumes, potage ou collation maison) à votre enfant afin de lui permettre de garder toute l'énergie nécessaire pour bien profiter de sa journée. Nous encourageons vivement le potage comme collation.

Pour les enfants qui restent à l'accueil extrascolaire, pensez à prévoir une petite collation supplémentaire.

Chaque enfant apporte une gourde remplie d'eau, qu'il pourra remplir à tout moment de la journée. Nous vous remercions de bien indiquer le prénom et le nom de votre enfant sur sa gourde.

Psychomotricité

Deux périodes hebdomadaires de psychomotricité sont organisées dans chaque classe de maternelle.

Le cours de psychomotricité à l'école maternelle est obligatoire en Fédération Wallonie-Bruxelles. Son objectif est de donner à chaque enfant l'opportunité de s'épanouir pleinement en :

- Développant sa conscience corporelle : l'enfant apprend à identifier et à maîtriser les différentes parties de son corps, à se situer dans l'espace et à bouger en toute sécurité.
- Encourageant l'autonomie et la confiance en soi : les activités proposées permettent à l'enfant de prendre des initiatives et de surmonter des défis, ce qui renforce son estime de soi.
- Améliorant les fonctions cognitives : la psychomotricité stimule la mémoire, la concentration, l'attention et la créativité.
- Favorisant les compétences sociales : les jeux et les exercices de groupe permettent aux enfants d'apprendre à coopérer, à communiquer et à respecter les autres.

Frais scolaire et gratuité au niveau maternel

Toutes les fournitures scolaires sont distribuées gratuitement aux enfants. Cependant, nous vous demanderons de remplacer le matériel perdu ou détérioré par manque de soin.

Matériel demandé :

Accueil/M1	M2/M3
Petit sac à dos ou cartable	Petit sac à dos ou cartable
2 boîtes de mouchoirs en papier	2 boîtes de mouchoirs en papier
Petite couverture pour la sieste+ coussin	
Affaire de rechanges	

Rencontres avec les parents

Une réunion d'informations est prévue le jeudi 4 septembre à 18h

Et durant l'année, deux rencontres avec les titulaires sont prévues. Ce sera l'occasion de discuter de l'évolution des apprentissages de votre enfant.

Pour les licornes et les dragons, une rencontre avec les parents est prévue aux dates du : 17,18,19 novembre 2025.

Pour les lucioles et les lutins, une rencontre est aussi prévue en fin d'année. Les dates vous seront transmises durant le courant de l'année.



Il est toujours possible d'organiser une rencontre, que ce soit pour discuter d'une difficulté ou de toute autre situation concernant votre enfant à tout moment de l'année. N'hésitez pas à contacter les titulaires si besoin.

La participation des parents

Conseil de participation

Le Conseil de participation (CP) se réunit quatre fois par an. Il rassemble des représentants du Pouvoir organisateur (échevin, responsable du Service enseignement, direction de l'école), des représentants des parents (élus tous les deux ans), des représentants des enseignants et du personnel d'accueil (élus pour quatre ans). Le CP évalue le projet d'école et sa mise en œuvre, remet un avis sur le plan de pilotage et toute question liée à la vie scolaire et extrascolaire. Il est le lieu privilégié de rencontre et de débat réunissant tous les acteurs clés de l'école, au bénéfice des enfants.

Association des parents

L'association de parents facilite les relations entre les parents d'élèves et l'équipe éducative, dans l'intérêt de tous les élèves, de leur réussite et de leur épanouissement dans le respect des droits et des obligations de chacun.

Dans le cadre de ses missions, l'Association des Parents travaille en collaboration avec toute la communauté éducative afin :

- de faciliter les relations et échanges entre les parents d'élèves et l'ensemble de la communauté éducative.
- d'Informers tous les parents de façon objective.

Avec le départ de Dominique Bourgois qui est à l'origine de la création de l'Association des parents de l'école de Céroux, nous vous proposons de prendre un temps pour revoir l'organigramme et clarifier son rôle. Ce moment d'échange vise à présenter le fonctionnement de l'association des parents et à renforcer une collaboration sereine et constructive avec l'équipe éducative.

Nous vous remercions pour votre attention et nous souhaitons une année riche d'apprentissages et d'épanouissement aux enfants ☺ !

